

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2013 à 20H15, en mairie

| | Présent | Excusé | Pouvoir | Absent | | Présent | Excusé | Pouvoir | Absent |
|-------------------|---------|--------|---------|--------|---------------------|---------|--------|---------|--------|
| SAUNIER Renée | X | | | | | | | | |
| RIZET Jean-Pierre | X | | | | FOREST Jean-Charles | | X | X | |
| GAUDET Charles | X | | | | GATEAU Christelle | | X | | |
| TILLIER Jacky | X | | | | LABAUNE Patrick | | X | | |
| RUAUX Eveline | X | | | | LARUE Philippe | X | | | |
| DUVIGNAUD Jacques | X | | | | LOMBARD Nathalie | X | | | |
| BASSY Jean-Paul | X | | | | QUILLIVIC Eliane | | X | X | |
| BOSSET Jacques | X | | | | SCHIAVONE Pascal | X | | | |
| CHAVANEL Laurent | X | | | | VANDROUX Andrée | X | | | |
| DUTREMBLE Gilles | X | | | | VINCENT Chantal | | X | | |

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Charles FOREST à Laurent CHAVANEL,
Eliane QUILLIVIC à Eveline RUAUX.

Un scrutin a eu lieu, Jacky DUVIGNAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 SEPTEMBRE 2013

Le compte rendu est adopté avec **15 voix "POUR"**

➤ **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Il s'agit d'une régularisation concernant les emprunts. Dans le CA 2012, une échéance n'a pas été comptabilisée et n'a pas été reportée sur le BP 2013. Une décision modificative de 17 646.45 € est nécessaire La somme sera prise sur l'article 61522 : "Entretien de bâtiments".

ACCORD AVEC 15 voix "POUR"

➤ **INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR**

Chaque année, la commune verse une indemnité au percepteur. Sur 2013, une délibération est nécessaire pour prendre en compte le changement de percepteur. L'indemnité est de 531.48 €

ACCORD AVEC 15 voix "POUR"

VOTE DES TARIS 2014

Après la réunion d'harmonisation des tarifs communautaires, il a été décidé une augmentation de 1 %. Les loyers ne varieront pas.

A signaler, l'arrêt d'AUSALYS et l'ajout d'un bail pour le logement de la rue P Martin

ACCORD AVEC 15 voix "POUR"

➤ **MISE EN OEUVRE DU QUOTIENT FAMILIAL**

La Caisse d'Allocations Familiales demande à toutes les structures d'accueil de loisirs d'enfants (municipales ou associatives) qui bénéficient de subventions de favoriser l'accessibilité des enfants quelles que soient les ressources des familles. Ainsi, le versement des subventions s'accompagne de l'exigence de la mise en place d'un barème qui prend en compte les ressources de chaque famille. C'est l'institution du paiement en fonction du quotient familial (annexe 1)

ACCORD AVEC 15 voix "POUR"

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Ouverture d'un second poste de rédacteur au 31/12/2013. Concernant le premier poste un départ en retraite est prévu en 2014

ACCORD AVEC 15 voix "POUR"

➤ **MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS**

Jusqu'à ce jour, la commune avait fait bénéficier les agents d'un contrat collectif "maintien de salaire". Les agents qui avaient adhéré avaient l'avantage d'un tarif de groupe et d'une participation de la commune à hauteur de 0.335 % du montant demandé à chacun en fonction de son traitement mensuel brut.

En vertu du décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, la commune n'a plus la possibilité de verser une participation sous forme de pourcentage et doit opter pour une participation forfaitaire versée soit sur la prévoyance, soit sur la complémentaire santé, soit à l'agent, soit à l'organisme labellisé

- Proposition est faite de verser une participation forfaitaire de 7 € brut par agent par mois sur la mutuelle santé et non plus sur le maintien de salaire qui sera versée soit à l'agent soit à la mutuelle labellisée, à compter du 01/01/2014

ACCORD AVEC 15 voix "POUR"

➤ **GRATUITE A TITRE EXCEPTIONNEL DE LA SALLE DES FETES**

Pour la Fédération des Restaurants scolaires qui a tenu une réunion départementale le 19 novembre

ACCORD AVEC 15 voix "POUR"

➤ **SUBVENTIONS**

- ✚ Exceptionnelle pour le CCAS pour compenser la hausse du budget CCAS suite à la prise en charge des allocataires pour le portage des repas : Accord pour 1 000 €

- ✚ Exceptionnelle pour la Ronde Sud Bourgogne, course cycliste qui a eu lieu en août. Accord pour donner le même montant que pour le passage de la route de Saône et Loire soit 50 €

- ✚ De fonctionnement pour le Secours Populaire qui avait omis de déposer un dossier sur 2013 mais dont l'aide est importante pour les familles en difficulté soit 204 €

- ✚ Pour le Fonds de Solidarité Logement qui permet de venir en aide aux familles :
0,35 € x 2 482 habitants = 869 € arrondi

ACCORD AVEC 15 voix "POUR"

➤ **CONTRAT EMPLOI D'AVENIR : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL**

Pour les 2 contrats aidés embauchés au 1er septembre 2013, le Conseil Général participe sur les 3 ans du contrat pour une somme forfaitaire annuelle par agent de 3 300 €.

ACCORD AVEC 15 voix "POUR" demander la participation financière du département

➤ **DEMANDE DE PARTICIPATION POUR INTERNET DANS LES ECOLES**

Comme chaque année, la CUCM prend en charge le coût des connexions internet dans les 4 écoles de la commune. La convention est à valider par le conseil

ACCORD AVEC 15 voix "POUR"

➤ **ACQUISITION DE PARCELLE A L'OPAC POUR LA CONSTRUCTION DES LOCAUX A USAGE MEDICAL**

Le permis de construire vient d'être signé et les travaux devraient démarrer en février.

L'OPAC vend une parcelle de terrain de 465 m² à 15 € TTC soit 6 975 € et cède gratuitement la partie espaces verts pour 714 m²

ACCORD AVEC 15 voix "POUR"

➤ **APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DU SYNDICAT DE LA BOURBINCE**

Elle est nécessaire pour intégrer les communes de Marigny et St Laurent d'Andennay. Normalement, toutes les communes traversées devraient adhérer au Syndicat de la Bourbince, mais pour le moment, seules 2 sur 19 l'ont fait

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Bilan du téléthon

Cette année, CIRY LE NOBLE était le lieu de rassemblement des festivités : randonnée nocturne, spectacle de danse des Opalines, expo-vente de l'école de dessin, repas organisés par les pompiers de GENELARD et les deux comités des fêtes les vendredi et samedi soir, arrivée des cyclos et des quads suivie du défilé des majorettes, sculpture réalisée sur place par Eric Malatier, qui a offert cette sculpture de mineur à la commune.

Bénéfice reversé à l'AFM / 3 600 €

Invitation vœux du maire 2014

Vendredi 3 janvier 18h30 salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.